

## EDUCATION ROUTIERE A HAITI

### **INTRODUCTION**

La République d'Haïti occupe le tiers occidental de l'île d'Hispaniola, partagée avec la République dominicaine. Le pays compte environ 10 millions d'habitants répartis sur 10 départements. Presque la moitié de la population vit dans la capitale à Port-au-Prince. Le niveau de vie est l'un des plus bas au monde, le revenu moyen oscillant aux alentours de 60 à 80 dollars par mois et par personne.

La première cause de mort violente du pays est l'accidentalité routière. En 2011, 161 accidents mortels ont été enregistrés (source : police nationale d'Haïti), certains ayant provoqué plus de 40 morts. Au regard de l'état de la statistique officielle en matière d'accidentalité, l'exploitation de cette dernière aux fins d'analyse semble difficile voire incertaine.

« La vie est dans la rue », ce qui occasionne une superposition modale importante (piétons, voitures, camions, bus, motos...) et par voie de conséquence un risque routier non maîtrisé dû aux « conflits » entre les différents usagers.

L'état du réseau routier et des véhicules, associé au mauvais comportement des usagers, détermine les ingrédients d'un « cocktail » souvent explosif. Suite à un accident mortel en date du 16 janvier 2012 ayant fait 42 tués, le pouvoir politique a pris conscience de l'importance de cette situation et souhaité répondre à l'incompréhension sociale engendrée par ce drame, en demandant l'aide de la France à titre d'expertise. La première dame du pays s'est personnellement saisie de la question.

Un séjour a été effectué à Haïti du 1er au 6 avril 2012 pour, à partir d'un état des lieux sur l'insécurité routière, formuler des recommandations pour répondre à ce problème afin à terme de mieux le maîtriser.

Après s'être déplacé sur le terrain, avoir rencontré les différentes autorités locales en charge de la sécurité routière, il s'est agi pour le rédacteur de comprendre la culture de ce pays et les pratiques collective et individuelle de la route afin d'envisager des solutions.

### **CONSTAT**

- L'infrastructure est déficiente, soit parce qu'elle n'existe pas, soit parce qu'elle est fortement détériorée, soit parce qu'elle n'est pas adaptée (signalisation horizontale inexistante). Par ailleurs, la quasi absence d'entretien du réseau constitue un facteur aggravant.
- Le parc des véhicules est obsolète et souvent en très mauvais état. Les organes de sécurité ne sont pas contrôlés et les accidents graves dus aux défaillances techniques sont nombreux.
- Le comportement des usagers est souvent en cause. Les piétons traversent où ils peuvent en l'absence de passages protégés, les conducteurs ne respectent pas les règles de priorité, le port des équipements de sécurité est très faible. Par ailleurs, de façon circonstanciée, l'alcool au volant pose problème.
- Les forces de l'ordre n'ont pas une action développée en matière de police de la route, en outre, la corruption existe.

- Les contrôles ciblés de la police nationale haïtienne sont quasi inexistantes ou inefficaces. La formation du personnel est incomplète et les moyens spécifiques absents (alcootests, radars portatifs).
- La réglementation incomplète, associée à la corruption, n'est pas favorable à la mise en œuvre d'une politique publique répressive, alors même que le système de recouvrement des amendes est bien pensé.
- L'information de la population a été abandonnée depuis plusieurs années. Récemment quelques panneaux de prévention sont réapparus.
- Les causes d'accidents sont différentes entre la zone de Port-au-Prince qui connaît un problème majeur de comportement des conducteurs (non-respect des règles de sécurité) et la zone rurale qui connaît un problème majeur de vitesse.

## **CONCLUSION**

Les accidents de la route constituent à Haïti un problème majeur de santé publique.

S'inscrivant dans la ligne de préoccupation de l'Organisation mondiale de la santé dans son rapport intitulé « Rapport mondial sur la prévention des traumatismes dus aux accidents de la circulation », et faisant le triste constat de la réalité de son pays en matière d'insécurité routière, le gouvernement haïtien a la volonté de prendre ce problème en main et de réagir rapidement.

A cet effet, ce rapport a visé à analyser les causes de cette hécatombe et à proposer des solutions envisageables à court terme.

Ce combat qui s'engage doit s'inscrire dans le long terme et permettre au pays d'inverser la tendance actuelle. Il s'agit d'agir efficacement sur les principaux facteurs de risques reconnus que sont les excès de vitesse, la conduite avec des facultés affaiblies (comme l'alcool) et le non port des équipements de sécurité. Il convient parallèlement d'améliorer l'infrastructure en apposant une signalisation horizontale, sans oublier l'état des véhicules.

En outre, il s'agit d'éduquer et de former la population ainsi que les professionnels, en mettant en place une stratégie de communication adaptée.

*In fine*, il convient de favoriser le déplacement sécurisé de tous les usagers de la route et plus particulièrement celui des plus vulnérables comme les piétons.